

Montréal le 4 avril 2019

Madame, Monsieur,

L'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est également un milieu de vie, d'éducation, un véritable carrefour au cœur des quartiers montréalais. Autour d'une école se dessinent des cadres de vie, des diversités sociales, culturelles et économiques qui façonnent au quotidien la qualité de vie des résidents. L'école est au cœur de sa communauté et, surtout, au cœur de la vie familiale de nombreux Montréalais, jeunes et adultes.

En effet, les écoles, les équipements collectifs et les services communautaires contribuent, au-delà de leur fonction, à établir le noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et constituent, à ce titre, un élément structurant de l'aménagement et de la qualité de vie d'un quartier.

Pour la CSDM, il apparaît donc opportun d'associer, dans la mise en place de lieux publics, les usages d'écoles, de centres de la petite enfance (CPE), de santé et de services sociaux ou tout autre service collectif propre à assurer une cohésion dans l'aménagement des espaces collectifs et des quartiers limitrophes.

La CSDM cherche notamment à créer une nouvelle synergie entre les écoles de quartier et les acteurs des milieux institutionnels, comme ceux du milieu de la santé ou du secteur municipal, ou encore des acteurs du milieu communautaire, par la mise en place d'« une école ouverte sur son milieu », afin que le meilleur partage possible des équipements publics soit effectué au bénéfice des élèves, des familles et des membres des communautés locales. Par exemple, il serait envisageable d'offrir, au sein de l'école, les services d'un comptoir de bibliothèque ou encore des services de loisirs dans le gymnase, tout au long de l'année.

Le secteur Des Faubourgs en requalification est dépourvu d'installations sportives, culturelles et de loisir, et d'école, et ce malgré le nombre croissant de résidents, dont des familles "enclavées et envahies" par l'automobile. La CSDM voit dans ce projet de requalification de ce secteur comme une opportunité à saisir pour y bâtir une école ancrée dans sa communauté (digne du XXI^e siècle) et créer un milieu de vie complet et inclusif.

Par ailleurs, lorsqu'il est question du développement des différents secteurs de la ville de Montréal, réitérons que la présence d'une école primaire favorise l'intérêt des jeunes familles à y rester, ce qui contribue grandement au développement des quartiers comme milieux de vie

souhaités par la Ville de Montréal. Par conséquent, il est essentiel d'intégrer, autour de l'école, des lieux adaptés à celle-ci. Cela passe notamment par le développement de lieux et de services adaptés aux familles et par le développement de différents moyens pouvant favoriser un mode de vie sain et sécuritaire, par exemple en intégrant les principes de déplacements actifs et sécuritaires vers l'école, et des espaces verts. Il est important de concentrer les ressources d'un quartier autour de la famille et des enfants.

De plus, comme le mentionne la CSDM dans son mémoire « Montréal physiquement active », l'école doit assurer aux élèves un environnement sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et affectif et mettre à profit toutes les occasions de bouger. Cependant, cette responsabilité débord largement du cadre des seules interventions propres au programme d'éducation physique et à la santé; elle requiert une action concertée de l'ensemble du personnel, en collaboration avec les parents, les professionnels de la santé, les responsables de l'aménagement des milieux de vie et tout autre intervenant du milieu scolaire et communautaire.

En vue de conjuguer les efforts dans la réalisation de ce plan d'envergure, la CSDM demeure disponible pour poursuivre les échanges et les travaux avec les représentants de la Ville de Montréal ainsi qu'avec les différents partenaires publics qui seront appelés à offrir leurs services à la population de Montréal.

Je joins à ce message le mémoire sur la Stratégie Centre-Ville dans lequel s'inscrit le développement Des Faubourgs ainsi que dans un autre envoi, une lettre me confiant le mandat de représenter la CSDM dans le processus de consultation sur le PPU Les Faubourgs.

Mes sincères salutations,

Stéphanie Bellenger-Heng
Commissaire scolaire Ville-Marie
514 596-7790 | bellenger.s@csgm.qc.ca

Mémoire

Déposé par la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
à l'Office de consultation publique de Montréal

Stratégie centre-ville CONSULTATION PUBLIQUE

27 octobre 2016
des extraits déposés dans le cadre de la consultation PPU Les Faubourgs
(4 avril 2019)

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA STRATÉGIE CENTRE-VILLE

Dans le but d'amorcer une réflexion collective sur l'avenir de notre centre-ville, la Ville de Montréal a élaboré une Stratégie centre-ville. Ce programme de valorisation, de développement et de dynamisation du centre-ville pour les quinze prochaines années, principalement axé sur la densification du territoire du centre-ville « élargi », regroupe quatre grandes orientations stratégiques : des milieux de vie complets et inclusifs, un moteur économique et distinctif, une mobilité durable et intelligente, des infrastructures mieux insérées au tissu urbain. Pour obtenir de meilleurs résultats, la Ville compte s'appuyer sur trois chantiers : un réseau complémentaire de transport en commun, un centre-ville ouvert sur le fleuve et la reconversion des ensembles institutionnels et immeubles publics.

Dans le cadre de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) auprès des citoyens et des organismes publics et privés sur la Stratégie centre-ville, la Commission scolaire de Montréal (CSDM), à titre de plus grande institution scolaire de l'île de Montréal, est heureuse d'apporter sa contribution à la réflexion. De plus, la CSDM voit dans cette démarche un apport significatif au plan de développement de Montréal, amorcé en 2013 avec pour objectif de doter Montréal d'une vision d'avenir partagée, de définir ses priorités d'action et d'engager l'ensemble des acteurs à les réaliser.

Dans le présent mémoire, un portrait de la CSDM sera d'abord brossé. Par la suite, les préoccupations de l'institution seront précisées relativement à la Stratégie centre-ville en fonction des grandes perspectives suivantes : Vivre et grandir à Montréal, Travailler et étudier à Montréal, Transport et déplacements actifs à Montréal et Aménager la Ville.

PORTRAIT DE LA CSDM

La CSDM est une institution d'envergure qui a 170 ans d'histoire et compte 113 000 élèves et plus de 17 000 employés. À l'image de Montréal, elle est composée d'élèves de citoyennetés et de milieux socioéconomiques divers; elle accompagne les familles qui choisissent de s'établir dans la métropole, celles qui vivent sous le seuil de la pauvreté ou qui n'ont parfois pas le français comme langue maternelle. Mais la CSDM est surtout un réseau de services pédagogiques. Ce réseau pédagogique est stratégique puisque notre institution s'applique à développer des services répondant aux besoins des Montréalais.

Une expertise pédagogique ancrée dans son milieu

Nous pensons notamment à l'école primaire Saint-Anselme, qui intègre un point de service pour élèves autistes dès la maternelle 4 ans. Ces enfants, pour qui la routine et la stabilité sont particulièrement importantes, ont donc la chance de s'intégrer et d'évoluer dans une école de quartier. Nous pensons également à l'école secondaire Pierre-Dupuy qui, en collaboration avec l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, met en place des programmes de concomitance fort prometteurs comme le SARCA ou Transit 10-15 ouvrant aux élèves, d'anciens décrocheurs, les portes des études collégiales et universitaires. Cette initiative se concrétise grâce aux liens privilégiés que notre institution a tissés avec le secteur de l'horticulture, de la mode ou hospitalier à Montréal.

Enfin, nous pensons au centre Lartigue, un centre de francisation pour adultes situé rue Papineau. En plus d'y apprendre le français, les élèves ont la chance d'y découvrir à proximité un centre de la petite enfance (CPE), une bibliothèque municipale, trois écoles primaires et plusieurs services communautaires. Un parent nouvellement arrivé au pays peut donc déposer son enfant à l'école, en classe d'accueil s'il a besoin d'apprendre le français, et son tout-petit au CPE, puis poursuivre sa journée au centre pour y apprendre le français ou perfectionner sa connaissance de cette langue. Au retour à la maison, il est outillé et informé des ressources et services offerts dans son quartier. Les exemples sont nombreux, tout comme les réussites.

La CSDM possède des caractéristiques particulières, notamment la diversité culturelle de sa population et la défavorisation d'une grande partie de celle-ci. Tous les quartiers du territoire de la CSDM comptent des milieux défavorisés, que ce soit des enclaves de pauvreté à l'intérieur de quartiers mieux nantis ou des quartiers dans lesquels la défavorisation est généralisée.



18,5% des 73 093 élèves (FGJ) EHDA; 1/2 pas le français comme langue maternelle. 69% défavorisés

Comme mentionné dans le document « *Bilan et analyse contextuelle en lien avec le Programme de soutien à l'école montréalaise*¹ », la combinaison de la défavorisation et de l'immigration rend la situation unique à la région montréalaise. En effet, le milieu socioéconomique de l'école et la présence d'élèves nés à l'étranger sont fortement liés au seuil de faible revenu.

C'est dans ce contexte que la CSDM doit réaliser sa mission, soit d'organiser les services éducatifs ainsi que de veiller à leur qualité et à la réussite des élèves afin que ces derniers atteignent le plus haut niveau de scolarisation et de qualification. De plus, la CSDM doit promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire ainsi que contribuer au développement social, culturel et économique de sa région, soit la ville de Montréal. Pour la CSDM, il est de la plus haute importance d'offrir l'égalité des chances à tous les élèves, jeunes ou adultes, de développer leur plein potentiel et de maintenir leur motivation en vue de la réussite de leur parcours scolaire.

¹ Programme de soutien à l'école montréalaise : programme financé par le MELS pour soutenir des interventions et pratiques éducatives.

Cependant, la CSDM ne peut pas accomplir cette mission seule. Il s'agit d'une responsabilité partagée avec les membres de la communauté, notamment les parents, la Ville de Montréal, l'Agence de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les entreprises privées.

Cette responsabilité partagée se traduit par la multitude de services et d'activités qui sont accessibles aux élèves de Montréal, jeunes et adultes, lesquels, après l'école, sont des citoyens à tous égards. La présence, la disponibilité et l'accessibilité de ces services, aussi variés soient-ils, ont une grande influence sur la décision de choisir Montréal comme lieu de résidence pour les gens qui souhaitent fonder une famille. Rappelons que tout au long de sa vie, un citoyen, pourrait être appelé à fréquenter un centre de la petite enfance, une école de quartier, un centre de loisirs, une bibliothèque, un centre de santé et de services sociaux (CSSS), une école de métier de la formation professionnelle, un cégep, un centre de formation générale des adultes, une université, un organisme communautaire, etc. Sans oublier les occasions de carrière dans des organisations ou des entreprises montréalaises ainsi que les mille et une activités auxquelles il pourrait s'adonner.

Dans une perspective de développement le plus complet possible pour chacun de ses citoyens, comment rendre disponible et accessible cet éventail de services et donner ainsi des conditions gagnantes à tous les citoyens montréalais, et particulièrement à ceux qui proviennent des milieux défavorisés, afin qu'ils aient les mêmes chances de réussite, tant scolaire que sociale, professionnelle et personnelle?

C'est dans cette optique de responsabilité partagée que les commentaires qui suivent ont été élaborés et intégrés dans les grandes orientations et chantiers de la Stratégie centre-ville.

VIVRE ET GRANDIR À MONTRÉAL

Égalité des chances pour tous

Pour la CSDM, il importe d'assurer l'égalité des chances pour tous les élèves qui fréquentent ses établissements scolaires. Égalité des chances pour tous, cela signifie que les jeunes bénéficient des mêmes possibilités, qu'ils soient d'un milieu défavorisé ou favorisé, notamment :

- que les jeunes aient accès à des ressources et activités culturelles, sportives et scientifiques le jour, le soir et la fin de semaine;
- que les jeunes bénéficient d'un environnement sécuritaire le matin, pendant l'heure du dîner et après l'école;
- que les jeunes soient informés et guidés dans les choix de parcours scolaires qui s'offrent à eux et que ces parcours leur soient accessibles afin qu'ultimement ils terminent leur parcours scolaire.

La Ville de Montréal est maître d'œuvre en ce qui concerne l'offre de services de loisirs à ses citoyens. La CSDM contribue grandement à cette offre en rendant ses écoles disponibles prioritairement pour les activités organisées par la Ville et ses organismes partenaires en loisir et sport après les heures de

classe et les fins de semaine, et ce, en conformité avec l'entente-cadre² qui lie les deux organismes publics depuis maintenant plus de 30 ans. Cependant, certaines disparités sont constatées quant à l'accessibilité des installations sportives et récréatives de la Ville par les établissements scolaires de la CSDM selon les secteurs. Il importe que les élèves des établissements publics puissent bénéficier des installations publiques en fonction de leurs besoins, au même titre que tous les citoyens montréalais doivent pouvoir utiliser les gymnases scolaires pour pratiquer leurs activités de loisir les soirs et les fins de semaine. D'ailleurs, notre tout nouveau bureau de projets institutionnel travaille actuellement à une refonte en profondeur de cette entente-cadre entre la Ville et la CSDM afin de la moderniser pour que les services offerts aux élèves et aux citoyens soient optimisés. **L'objectif de cette refonte est de créer des milieux de vie qui soient les plus complets et inclusifs possibles dans tous les quartiers montréalais, dont le centre-ville, répondant ainsi à l'une des quatre grandes orientations de la Stratégie centre-ville, et créant davantage de valeur publique, mission ultime des institutions comme les nôtres.** Le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal est « LE » service municipal qui constitue le prolongement de la mission éducative de la CSDM, et il importe que nos relations soient les plus harmonieuses possibles, au grand bénéfice de toute la population montréalaise, ce qui inclut celle visée par l'actuelle Stratégie centre-ville.

Portrait des infrastructures scolaires dans Ville-Marie

Au cours des dix dernières années scolaires, la CSDM a poursuivi l'analyse approfondie de la capacité d'accueil des écoles de son territoire, dont celles du sud-est du centre-ville de Montréal. Nous avons à l'heure actuelle cinq écoles primaires de quartier localisées dans le secteur de Sainte-Marie, dont la population ne cesse de croître; l'école secondaire Pierre-Dupuy, contiguë à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, dans laquelle est hébergée l'École des métiers de l'horticulture de Montréal; l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal; les centres Gédéon-Ouimet et Lartigue, l'un pour les adultes, l'autre pour la francisation.

Le quartier scolaire de Ville-Marie comprend l'école primaire et secondaire FACE en cohabitation avec la Commission scolaire English-Montréal, une école sans territoire qui accueille uniquement des élèves avec un intérêt pour les arts; dont les 1 400 élèves devront être délocalisés à la suite de travaux majeurs de la bâtisse patrimoniale.

Dans le cadre de son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI), la CSDM a soumis une demande d'ajout d'espace dans le secteur Les Faubourgs pour une école primaire au ministère de l'Éducation en prévision du programme de revitalisation du secteur Les Faubourgs. Compte tenu de la rareté et du coût des terrains, des démarches pour créer cette école devront être entreprises auprès de partenaires, comme la Ville, la CSDM ayant besoin, pour créer une école, de procéder à l'acquisition d'un terrain ou à la transformation d'un immeuble doté d'un espace extérieur suffisant pour qu'une cour d'école soit aménagée. **Il est nécessaire pour la Ville de soutenir notre institution dans la recherche des terrains disponibles pour le développement d'un tel projet, et ce**

² Entente-cadre régissant les échanges de service entre la Ville de Montréal et la CSDM dans le domaine des installations sportives et récréatives, mai 1987 (révisée en novembre 1991).

dans l'optique, de partager les espaces et les services (bibliothèques, gymnases, etc.) et de créer des milieux complets et inclusifs.

La Stratégie centre-ville mise sur le potentiel de partenariat dans la gestion, l'occupation et la reconversion des bâtiments institutionnels. Une entente-cadre entre les deux institutions devrait être implantée pour définir les balises dudit partenariat. Cette entente pourrait être du même ordre que celle qui régit les équipements collectifs en loisir au bénéfice de nos élèves, compte tenu de certains aspects légaux, des obligations ministérielles et du contexte du marché montréalais.

La valorisation du cadre bâti proposée par la Stratégie centre-ville prend ici tout son sens pour répondre aux besoins des Montréalais. Ces sites peuvent en effet devenir un moteur de réflexion sur le partage des lieux, la cohabitation des fonctions et l'intervention architecturale.

Recommandations :

Prioriser les établissements scolaires publics au regard de l'accessibilité et de l'utilisation des installations sportives et récréatives municipales, et ce, en conformité avec l'entente-cadre entre la Ville et la CSDM.

Travailler de concert à l'implantation d'écoles primaires dans le centre-ville, en visant l'égalité des chances pour tous, par le biais d'une entente-cadre régissant les services entre la Ville et la CSDM dans la reconversion des bâtiments excédentaires ou par l'acquisition de terrains ou d'espaces.

Partage des ressources Milieu sain et sécuritaire

Depuis les dernières décennies, au Québec comme ailleurs, la condition physique des jeunes se détériore. L'actuelle tendance à l'obésité entraîne plusieurs difficultés tout au long d'une vie, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel. Il s'agit d'un défi également pour le système de santé et pour la société en général. Par conséquent, il est primordial de promouvoir de saines habitudes de vie et d'encourager l'activité physique chez les élèves, jeunes et adultes.

La CSDM a la santé des citoyens à cœur. Elle considère donc qu'il est essentiel de porter une attention particulière à la vente de boissons énergisantes dans les distributrices des aréna et centres sportifs et de loisirs municipaux, dans les dépanneurs et dans les restaurants rapides à proximité des établissements scolaires, ce qui irait dans le sens du plan d'action régional Montréal, physiquement active, issu de la démarche du même nom par la Ville de Montréal en 2012-2013. Soulignons que de telles mesures proposées dans le mémoire³ de la CSDM en lien avec la démarche Montréal physiquement active, que la CSDM rappelle aujourd'hui, vont tout à fait dans le sens du 4^e but du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans sa stratégie visant la persévérance et la réussite scolaires *L'école, j'y tiens!*, soit l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

³ Mémoire déposé dans le cadre de l'examen public Montréal, physiquement active, le 22 janvier 2013.

Bien qu'elle ait adopté une charte visant à favoriser le transport actif, partie intégrante de sa nouvelle politique de transport scolaire, la CSDM constate que la convivialité et la sécurité des trajets entre les destinations quotidiennes constituent un enjeu de taille, voire un frein à la mobilité urbaine dans certains secteurs du centre-ville. Il serait donc essentiel de porter une attention particulière aux déplacements piétonniers et cyclistes au centre-ville, et plus précisément à proximité des établissements scolaires, des secteurs résidentiels, des centres de loisirs et des ruelles, lieux grandement fréquentés par les familles pour la pratique d'activités physiques, dont le vélo.

La CSDM prévoit dès à présent des mesures incitatives et la promotion de l'usage du transport actif pour se rendre à l'école. Il s'agit d'un mode de transport déterminant non seulement pour la santé de nos élèves, mais également pour leur réussite scolaire.

Dans cette optique, en vue de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie, la pratique sécuritaire d'activités physiques par les citoyens, qu'ils soient jeunes ou adultes, et le transport actif, il serait à l'avantage de tous, en journée pour les élèves, le soir et les fins de semaine en famille que les organismes publics, dont la CSDM, la Ville et tous les partenaires, fassent un exercice de révision des ententes qui les lient les uns aux autres. En effet, il conviendrait de revoir et de mettre à jour les ententes existantes, voire de convenir d'ententes plus larges et mieux adaptées aux besoins de la population, et ce, dans un esprit d'équilibre quant au partage des ressources et des responsabilités.

Recommandations : Améliorer le partage des équipements collectifs, par la mise à jour des ententes de partage des équipements entre les divers organismes publics (gymnases, piscines, centres sportifs et de loisirs, parcs, terrains de jeux, bibliothèques, auditoriums, maisons de la culture, etc.), voire par la conclusion d'ententes plus larges et mieux adaptées aux besoins actuels et futurs de la population.

Établir, en collaboration avec les partenaires municipaux et des secteurs de la santé, du loisir et du sport, des stratégies visant à promouvoir, à faciliter et à accroître l'adoption de saines habitudes de vie, la pratique d'activités physiques par les citoyens, jeunes et adultes, et le transport actif.

Réfléchir à la mise en place d'un système de prêt de matériel, sur le même principe que le système de prêt des bibliothèques scolaires et municipales, lors des vacances estivales et pendant les soirs et fins de semaine, pour que toutes les familles puissent avoir accès à du matériel sportif de qualité afin de pratiquer des activités physiques variées et selon leurs intérêts, été comme hiver.

Déblayer les ruelles et les accès aux parcs et organiser des activités récréatives en vue d'encourager la pratique d'activités physiques hivernales.

Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation automobile pour sécuriser les déplacements piétonniers et cyclistes à proximité des établissements scolaires, des secteurs résidentiels, des centres sportifs et de loisirs et des ruelles, élargir les trottoirs et sécuriser les passages piétonniers par une signalisation visuelle et sonore et intégrer des corridors réservés au transport actif dans le plan de déplacement local.

Réussite scolaire : une responsabilité partagée

Deux phénomènes particuliers aux grandes villes comme Montréal sont constatés, soit la mixité sociale et la pauvreté socioéconomique. Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge, ils peuvent générer des effets négatifs importants, notamment sur la réussite scolaire et la socialisation. Il est primordial d'accroître la concertation, la collaboration et les partenariats entre les organismes publics et privés en vue de faire émerger des complémentarités et d'en faire bénéficier tous les citoyens, plus particulièrement les familles qui vivent en milieu défavorisé.

La deuxième orientation du Plan stratégique de la CSDM s'intitule *Des partenariats au service de la réussite*. Deux axes sont privilégiés, soit la famille et la communauté, lesquels sont essentiels, voire fondamentaux pour assurer la persévérance et la réussite scolaires.

Il faut aussi noter que, de façon générale, le temps passé en famille a diminué, ce qui fait en sorte d'augmenter le nombre d'enfants fréquentant un service de garde, et ce, qu'il s'agisse du service fourni par l'école ou d'activités organisées par la municipalité et ses multiples partenaires associatifs. Il importe donc de répondre aux besoins des élèves et de leur famille, et ce, afin de favoriser :

- le temps de qualité en famille;
- l'accès à des activités supervisées;
- un environnement favorable et du soutien adéquat pour le travail scolaire;
- la communication avec les parents;
- l'accès à un réseau d'entraide; • un environnement sécuritaire.

Recommandation : *En collaboration avec la CSDM et les différents partenaires, trouver des solutions permettant de gérer adéquatement la présence simultanée de la mixité sociale et de la pauvreté pour contrer les effets négatifs qu'elles entraînent parfois.*



La réussite scolaire, une responsabilité partagée

TRAVAILLER ET ÉTUDIER À MONTRÉAL

Écoles publiques secondaires de la CSDM

La réussite et la persévérance scolaires des adolescents constituent un défi pour la CSDM. En effet, il s'agit d'une étape particulièrement fragile pour certains jeunes qui ont du mal à persévérer. Il s'agit d'une période de leur vie où ils vivent des changements importants, voire des moments charnières, dont le passage du primaire au secondaire n'est que le début. La CSDM se préoccupe particulièrement de ces élèves. Par conséquent, dans son plan Réussir, elle a retenu plusieurs moyens prioritaires à mettre en œuvre pour maintenir la motivation de ces jeunes jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ce plan tient également compte des préoccupations de la CSDM à l'égard des besoins des jeunes handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).



Finissants de l'école secondaire Pierre-Dupuy 2012-2013

Voilà pourquoi la CSDM invite la Ville et les partenaires à mettre tout en œuvre en vue de stimuler les adolescents positivement et de les motiver à poursuivre leurs apprentissages, à relever des défis et à participer à des activités touchant divers domaines (sportifs, ludiques, communautaires, démocratiques, etc.). Par ailleurs, les adolescents ont besoin de modèles à suivre, des exemples qui incarnent la réussite et la persévérance scolaires, sociales, professionnelles et personnelles.

Recommandations : Travailler en partenariat avec la CSDM en vue d'améliorer l'offre de services aux adolescents et de mettre en place des activités qui contribueront à développer leur plein potentiel et leur persévérance, tout en prenant en considération les besoins des élèves HDAA. En ce qui concerne ces derniers, faciliter également l'accès aux différentes installations.

Offrir des activités touchant divers domaines (sportifs, ludiques, communautaires, démocratiques, etc.) en vue de favoriser particulièrement la participation des adolescents.

S'assurer de la qualité des services ainsi que du professionnalisme des intervenants qui travaillent auprès de ces jeunes.

Formation professionnelle : une porte vers l'avenir

En raison de sa mission et des nombreux services qu'elle offre, notamment ceux liés à l'urbanisme et au développement économique, la Ville de Montréal a des liens privilégiés avec les gens d'affaires. Elle est l'une des principales portes d'entrée pour les investisseurs et les entrepreneurs qui désirent s'installer et développer leur entreprise à Montréal. Elle doit, par conséquent, être en mesure de créer un milieu de vie favorable au développement personnel et professionnel en vue d'attirer et de retenir ces acteurs importants de la communauté montréalaise. Dans le même ordre d'idées, elle doit également donner confiance aux parents sur le fait que leurs jeunes auront à proximité des occasions de stages, de travail et d'expériences professionnelles de haut calibre, lesquelles s'inscrivent dans la perspective d'un avenir prometteur et enrichissant personnellement et collectivement.

La formation professionnelle est une porte qui mène directement au marché du travail. La CSDM est persuadée qu'elle peut et devrait également conduire à des études supérieures collégiales et universitaires. Plus d'une centaine de programmes d'études professionnelles sont offerts dans les centres de la CSDM. Ces programmes touchent des domaines aussi variés que l'administration, le commerce, l'informatique, les arts, les bâtiments et travaux publics, le bois et les matériaux connexes, la construction, le textile, l'entretien de l'équipement motorisé, la mécanique, la métallurgie, la santé et les soins esthétiques, l'aérospatiale, l'horticulture, la restauration et le tourisme. Il importe de favoriser la création de liens entre l'industrie, les cégeps, les universités et la formation professionnelle afin de s'assurer que la formation est de la plus haute qualité et pertinence en vue de qualifier les professionnels et la main-d'œuvre des entreprises d'aujourd'hui œuvrant dans les différents secteurs de l'industrie montréalaise ainsi que de permettre l'accès à l'emploi et de favoriser la continuité des études aux cycles supérieurs.

Recommandation : *Faciliter la création de liens entre l'industrie, les cégeps, les universités et le milieu de la formation professionnelle.*



La santé, les soins esthétiques, la mode, etc. à l'École des métiers des Faubourgs de Montréal

École communautaire

« L'école communautaire, c'est d'abord et avant tout un esprit dans lequel un établissement scolaire s'inscrit par une manière d'être, de penser et d'agir au quotidien. [...] Le défi de l'école communautaire réside [...] dans la prise en compte que l'établissement scolaire évolue dans une communauté spécifique et que cette communauté recèle des valeurs, une histoire, des compétences, bref une culture à laquelle [il importe de] s'ouvrir si [l'on] souhaite accompagner [les] élèves vers la réussite. [L'] école communautaire [...] vise [...] l'intégration des actions scolaires, familiales et communautaires à l'intérieur d'un tout cohérent, cherchant à mieux soutenir la réussite des élèves. [...] L'école communautaire nous invite donc à revisiter nos manières d'être, de penser et d'agir. Elle nous invite même à nous ouvrir à une nouvelle culture dans laquelle l'école devient un pôle important pour la communauté, un lieu où les individus apprennent, s'épanouissent et se qualifient pour devenir des citoyens actifs et responsables qui contribueront au développement de cette même communauté⁴. »

Pour la CSDM, il apparaît essentiel que l'école, la famille et les partenaires de la communauté travaillent de plus en plus en étroite collaboration en vue de soutenir la réussite éducative et scolaire des élèves, parce que le développement même de la communauté est tributaire de cette réussite.

Recommandation : *Considérant la compétence de la Ville de Montréal concernant le développement communautaire, la CSDM souhaite que soient facilités les échanges et la collaboration avec la Ville et les divers partenaires en vue, notamment :*

- *d'établir une compréhension réciproque des rôles de l'école et de la famille;*
- *d'améliorer la communication école-famille-communauté;*
- *d'accroître l'efficacité des liens avec les partenaires au regard de la réussite éducative des élèves;*
- *d'augmenter la participation des parents dans les divers lieux démocratiques;*
- *de favoriser la scolarisation des élèves dans leur quartier naturel.*

La CSDM, un employeur clé montréalais

La CSDM compte près de 17 000 employés, sur plus de 200 lieux de travail, ce qui la classe parmi les principaux employeurs de la région métropolitaine de Montréal. Travailler pour notre institution, c'est contribuer à l'éducation de la population et au développement de la société.

C'est dans cette visée que dans le Plan vert de la CSDM intègre l'éducation relative à l'environnement dans ses pratiques pédagogiques. Le principal objectif de ce plan est de soutenir la formation des jeunes comme écocitoyens et de les inciter à adopter de saines habitudes de vie, comme de favoriser le transport actif. Son second objectif est d'intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion. Ce plan cible de nouveaux résultats pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

⁴ Notre vision de l'école communautaire, L'ACTION EN ÉVOLUTION, Commission scolaire de Montréal, 2008.

(GES) et une meilleure connaissance du personnel quant aux pratiques de gestion responsable. La CSDM veut, entre autres, avoir diminué les GES par mètre carré des équipements mécaniques de 35 % par rapport à l'année 1991-1992, d'ici 2019. Par ailleurs, La Commission scolaire respectera les critères LEED pour toutes les nouvelles constructions, selon les ressources disponibles.

En lien direct avec ces objectifs, qui sont au cœur des orientations de la Stratégie centre-ville, la CSDM souhaite poursuivre la promotion des déplacements actifs auprès de ses employés, enrichir les ententes actuelles avec la Ville de Montréal et ses partenaires par l'implantation de pratiques de conciliation milieu de vie et de travail, favoriser l'enracinement de son personnel sur son territoire et optimiser la gestion de ses stationnements pour créer un milieu de vie inclusif, complet et durable.

AMÉNAGER LA VILLE

Développement résidentiel

Bien que le thème du développement résidentiel soit intégré dans la perspective Vivre et grandir, la CSDM considère qu'il est plutôt de l'ordre de l'aménagement de la ville, compte tenu des répercussions majeures qu'ont les développements résidentiels sur l'accessibilité aux divers services publics.

La CSDM salue les efforts de la Ville de Montréal pour faire de la place aux familles dans ce grand centre urbain, pour retenir celles qui y résident déjà et pour en inviter de nouvelles à adopter cette ville où leurs enfants pourront grandir et s'épanouir en toute sécurité.

Pour véritablement garder les familles à Montréal et créer chez les jeunes citoyens le désir d'y fonder leur famille dans le but d'y vivre et d'y grandir, les représentants de la CSDM sont d'avis qu'il est primordial pour la Ville de Montréal de renforcer les principes qu'elle a établis dans le Plan d'action famille de Montréal, la Politique familiale de Montréal et la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et de créer des mesures incitatives qui avantageront les familles.

Pour la CSDM, il est important que toute nouvelle offre résidentielle favorise l'accès à des logements abordables, surtout pour les familles, ainsi qu'à des logements de grande dimension pour celles-ci (deux, trois ou quatre chambres au minimum).

Outre son objectif de voir Montréal habitée par plus de familles, la Stratégie centre-ville fait mention des principaux projets de développements résidentiels sur le territoire de la Ville de Montréal. Pour la CSDM, certains développements représentent une augmentation substantielle de la population scolaire du centre-ville d'est en ouest.

À partir des objectifs présentés dans la Stratégie centre-ville, nous pouvons estimer qu'il y aura de 0,5 à 1,5 enfant par logement. En tenant compte de la *Politique familiale de Montréal*, l'ajout de 1 000 logements signifie qu'environ 150 d'entre eux seraient de type social et communautaire. Ainsi, selon le projet de développement (la Maison Radio-Canada, le site Molson, etc.), le nombre d'enfants en âge de fréquenter une école primaire pourrait varier de 75 à 225 par site, soit 11 classes, ce qui correspond

à une petite école primaire par site densifié pour assurer un milieu de vie complet, inclusif et, ajouterons-nous, qui tient compte de la notion d'équité. Il faut ajouter à cela du personnel et des services, ce qui requiert des locaux supplémentaires.

Outre les projets de développements résidentiels en cours et ceux annoncés pour les prochaines années, la CSDM doit compter, depuis les cinq dernières années, avec une situation particulière quant à ses besoins en espace pour répondre aux besoins de la population.

Tout d'abord, en 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en œuvre son plan L'école, j'y tiens!, lequel prévoit, notamment, une réduction des rapports élèves-enseignant pour toutes les écoles primaires. Parallèlement, le MELS annonçait, par les prévisions annuelles qu'il transmet aux commissions scolaires du Québec, une augmentation substantielle de la population scolaire qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2020. **Seulement sur le territoire de la CSDM, cela représente environ 10 000 élèves de plus à scolariser sur une période de dix ans. Ces deux éléments ont, de toute évidence, une conséquence majeure sur les besoins en espace à la CSDM.**

A la lumière de ces prévisions, la CSDM a dû procéder à une vaste analyse de la capacité de ses écoles à accueillir de nouveaux élèves et à répondre aux nouveaux besoins. Ainsi, un peu partout sur son territoire, la CSDM se voit dans l'obligation de trouver des solutions permettant de pallier le manque d'espace. Ces solutions sont multiples : parfois, il s'agit de redéfinir le territoire des écoles, alors que, d'autres fois, cela concerne davantage la révision de l'utilisation des locaux de l'école. D'autres solutions amènent la CSDM à reprendre des bâtiments qu'elle loue à des tiers, dont un grand nombre sont des organismes communautaires. Dans bien des cas, elle se voit cependant dans l'obligation d'agrandir des écoles, voire d'en construire de nouvelles, afin d'ajouter suffisamment de classes pour répondre aux besoins de la population.

Par conséquent, il va sans dire que toute annonce de développement résidentiel sur le territoire de l'île de Montréal correspondant à celui de la CSDM vient gonfler les prévisions relatives au nombre d'élèves à scolariser dans les secteurs touchés par des développements.

Recommandation : Renforcer les principes établis par la Ville de Montréal dans le Plan d'action famille de Montréal, la Politique familiale de Montréal et la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et créer des mesures incitatives qui avantageront les familles (actuelles et nouvelles).

Lieux pour la scolarisation

Pour les raisons énoncées précédemment et compte tenu de l'obligation de scolariser les élèves de tout son territoire, il importe pour la CSDM de signifier à la Ville **la nécessité de prévoir, dans tout projet de développement résidentiel, l'espace requis pour la construction d'une école, idéalement près d'un parc, qui pourra servir la population scolaire, et ce, quel que soit le secteur concerné.**

De plus, une commission scolaire a l'obligation d'avoir accès à un terrain avant de faire parvenir au MELS une demande d'ajout d'espace. Financée par des fonds publics, la CSDM croit qu'il importe que

toute acquisition d'un nouveau terrain ou bâtiment se fasse avant que ce dernier ne fasse l'objet de spéculations en vue d'assurer la mise en place des conditions les plus optimales pour scolariser la population de son territoire.

Ainsi, pour accueillir plus de familles à Montréal, comme le souhaite la Ville de Montréal par sa Politique familiale et sa Stratégie centre-ville, il est impératif d'offrir aux familles les services essentiels dont elles ont besoin, notamment une école primaire dans leur quartier. Par conséquent, la présence d'une école primaire dans les nouveaux secteurs en développement favorisera l'intérêt des jeunes familles à s'installer dans ces secteurs, ce qui contribuerait **grandement à créer les milieux de vie souhaités par la Ville dans le projet de plan de développement de Montréal.**

Pour ces raisons, la CSDM réitère sa demande qu'un terrain soit prévu dans tout nouveau projet de développement résidentiel. La dimension du terrain devrait être conforme aux normes en vigueur pour la construction d'une école primaire avec une cour d'école, et l'aménagement des rues qui y mènent devrait favoriser l'inclusion des orientations et des objectifs du Plan d'action famille de Montréal en ce qui a trait à la sécurité des enfants.

La CSDM est consciente du fait que la nature des projets de développement en cours et à venir pourrait nécessiter d'innover quant à la modalité d'implantation d'une école, surtout si cette innovation s'inscrit dans un campus de services multiples offerts aux citoyens. Différentes possibilités d'aménagement pourront être étudiées en fonction des besoins et du contexte.

***Recommandation :** Intégrer aux procédures liées au développement résidentiel (public et privé) des directives visant à prévoir l'espace requis pour les services publics et les équipements collectifs en vue de répondre adéquatement aux besoins de la population additionnelle générée par ledit développement.*

Transport et déplacements actifs

Pour la CSDM, permettre aux élèves et aux familles montréalaises d'évoluer **dans un environnement sain et sécuritaire est une grande priorité.**

La CSDM est préoccupée par la largeur et l'accessibilité des rues aux abords de l'école, car les artères trop exigües compromettraient la sécurité en ce qui concerne les services liés au transport scolaire, sans oublier ceux des services d'incendie et d'urgence. En ce sens, il importe de considérer le rayon de braquage permettant aux autobus ou aux gros véhicules d'urgence de manœuvrer. Des zones pour débarcadère devraient également être prévues.

De plus, **l'installation de saillies dans certaines rues devrait être considérée afin de favoriser des déplacements plus sécuritaires pour les enfants.** L'ajout de pistes cyclables favoriserait également des déplacements actifs et sécuritaires, tant pour les enfants que pour les familles.

En ce qui concerne plus particulièrement le transport scolaire, mentionnons que la politique sur le transport⁵ des élèves de la Commission scolaire de Montréal vise **la scolarisation des élèves du préscolaire et du primaire dans leur quartier naturel, et ce, dans la mesure où les conditions le permettent. D'ailleurs, c'est également le souhait des parents.**

Selon sa politique, la CSDM doit prévoir du transport par véhicule lorsque la distance de parcours entre l'école et la résidence d'un enfant (préscolaire, 1^{re} et 2^e années du primaire) excède un kilomètre. Pour les autres jeunes du primaire, cette distance maximale est fixée à 1,6 km. Cependant, en raison des frais élevés liés au transport, il importe de trouver des solutions qui n'impliquent pas ce type de service.

De plus, la zone d'affectation de population des écoles est régie par une série de critères assurant la sécurité des enfants. En ce sens, elle rejoint la vision appuyée par le Plan d'action famille de Montréal (p. 5), où les indicateurs de qualité d'un quartier pointent la sécurité du trajet pour se rendre à l'école comme étant l'un des critères requérant des mesures d'aménagement devant être menées par la Ville.

De plus en plus, le concept de transport actif s'installe dans l'esprit des Montréalais et dans les priorités des politiciens. La Stratégie centre-ville n'échappe pas à cette règle. Avec l'accumulation des nombreux problèmes environnementaux, sociaux et économiques qu'engendre la dépendance actuelle à l'automobile, la volonté d'agir se fait plus forte que jamais. **D'ailleurs, ce sont les problèmes liés au manque d'activité physique et à la dégradation, voire à la surexploitation de l'environnement urbain, liés à l'utilisation de la voiture, qui attirent particulièrement l'attention.**



Des élèves du primaire se rendent à l'école à pied accompagnés de parents ou membres du personnel.

Lorsqu'il est question de mobilité urbaine, d'autres aspects viennent à l'esprit : le déplacement actif (marche, vélo, patin à roues alignées, planche à roulettes, etc.) et les infrastructures nécessaires (trottoirs, sentiers pédestres, pistes cyclables, passages piétonniers, couloirs scolaires, éclairage, feux de circulation, panneaux, services policiers, etc.). **L'un favorise la pratique d'activités physiques par les citoyens, jeunes et adultes, les autres sont requises pour assurer des déplacements en toute sécurité.**

⁵ Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM, 2015.

Ainsi, le transport actif – terme qui fait référence à tout mode de déplacement où l'énergie motrice est générée par l'individu qui se déplace – se présente **comme une solution saine et durable pour améliorer à la fois la santé des Montréalais et la qualité de vie en ville**. Toutefois, il s'avère toujours difficile de promouvoir de telles formes de déplacement, tout comme d'implanter des aménagements d'apaisement de la circulation, les milieux urbains ayant été aménagés depuis les années 1950 en fonction de l'automobile⁶.

Cependant, le lancement du programme **Mon école à pied, à vélo**⁷ en partenariat avec la CSDM dans des écoles primaires de la région métropolitaine, en 2005, dont celles du centre-ville, a permis de conscientiser aussi bien les élèves que leurs parents sur les bienfaits et l'importance de se rendre à l'école à pied ou à vélo.

Le succès du programme À pied, à vélo, ville active repose sur les avantages suivants :

- diminution de la circulation automobile près de l'école et des secteurs résidentiels, des centres sportifs et de loisirs, et des ruelles;
- accès sécuritaires pour les piétons et les cyclistes aux abords de l'école, permettant de rassurer aussi bien les parents que les résidents du territoire;
- aménagements des rues qui enrichissent la vie de quartier et favorisent la rétention des familles;
- enfants actifs quotidiennement, en meilleure forme physique et plus attentifs en classe;
- qualité de vie améliorée pour l'ensemble des citoyens du territoire (qualité de l'air, convivialité, milieu de vie sain et sécuritaire).

La collaboration entre Vélo Québec et la CSDM se poursuit maintenant autour du Programme Cycliste averti, une nouvelle initiative actuellement en phase de développement et d'expérimentation. Ce programme émane d'un réel désir d'arrimer certains de nos objectifs et actions autour d'une formation en cyclisme pour les élèves du primaire dans le but de poursuivre la mission amorcée par les programmes antérieurs, qui ont déjà eu beaucoup d'impact dans le milieu scolaire montréalais.

En 2015, près de 70 % des élèves du centre-ville possédaient un vélo. Cependant, un peu moins d'un enfant sur cinq l'utilise pour se rendre à l'école¹². C'est dans ce contexte et afin de renverser la tendance que la CSDM compte sur la Ville de Montréal et ses partenaires pour encourager le transport actif par la mise en place de mesures incitatives et promotionnelles visant à faciliter les déplacements des résidents, des gens d'affaires et du milieu associatif pour un partage optimisé et sécuritaire de l'espace public.

Un constat flagrant et récurrent fut malheureusement rapporté par le personnel enseignant d'écoles du centre-ville engagées dans le programme :

⁶ Du plan à la mise en œuvre : étude exploratoire sur les opportunités et les obstacles à l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation; Stéphanie Piette, maîtrise en urbanisme, 2014.

⁷ À pied, à vélo, ville active. <http://www.velo.qc.ca/transport-actif/A-pied-a-velo-ville-active/>¹²
L'état du vélo au Québec en 2015. Vélo Québec.

« [...] parce que les abords de certaines écoles sont très dangereux, certains élèves demeurant à l'intérieur du rayon de 1,6 km sont reconduits par leurs parents, ou utilisent quand même le transport scolaire ⁸ ».

En effet, à l'instar de grandes métropoles canadiennes et d'outre-mer, et ce, malgré les mesures incitatives et la promotion du transport actif, **la CSDM constate que la convivialité et la sécurité des trajets entre les destinations quotidiennes constituent un enjeu de taille, voire un frein à la mobilité urbaine dans certains secteurs du centre-ville.**

Il serait donc essentiel de porter une attention particulière aux déplacements piétonniers et cyclistes au centre-ville, mais plus précisément à proximité des établissements scolaires, des secteurs résidentiels, des centres sportifs et de loisirs et des ruelles, lieux grandement fréquentés par les familles pour la pratique d'activités physiques.

Recommandations : *Mettre en place des plans d'action concertés avec les milieux visant, entre autres, l'apaisement de la circulation et la sécurité ainsi que la valorisation des transports collectifs et actifs.*

Promouvoir le guide du ministère des Transports du Québec intitulé « Redécouvrir le chemin de l'école » (2009)⁹ pour l'implantation de corridors scolaires.

Promouvoir le guide « À pied, à vélo, mon école » de Vélo Québec, préparé en partenariat par la CSDM et la Ville de Montréal (2005) ¹⁵

Assurer une signature visuelle (signalisation sur panneau ou au sol, mesure d'apaisement de la circulation) commune pour toute la ville en ce qui concerne les écoles.

Créer une Table de concertation permanente entre la Ville et la CSDM pour traiter de la mise en place des recommandations, principalement en ce qui a trait à la sécurité, pour favoriser les déplacements actifs en ville.

⁸ À pied, à vélo, ville active – 10 ans de partenariats structurants, p 17, Vélo Québec, 2015.

⁹ Redécouvrir le chemin de l'école / [...] préparée par le Service de l'expertise et du soutien technique en sécurité de la Direction de la sécurité en transport et produite par la Direction des communications du ministère des Transports du Québec]. ¹⁵ À pied, à vélo, ville active – 10 ans de partenariats structurants, p 17, Vélo Québec, 2015.

CONCLUSION L'école : une contribution à la revitalisation et au développement d'une ville, d'un territoire, d'un quartier

L'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est également un milieu de vie, d'éducation, un véritable carrefour au cœur des quartiers montréalais. Autour d'une école se dessinent des cadres de vie, des diversités sociales, culturelles et économiques qui façonnent au quotidien la qualité de vie des résidents. L'école est au cœur de sa communauté et, surtout, au cœur de la vie familiale de nombreux Montréalais, jeunes et adultes.

En effet, les écoles, les équipements collectifs et les services communautaires contribuent, au-delà de leur fonction, à établir le noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et constituent, à ce titre, un élément structurant de l'aménagement et de la qualité de vie d'un quartier.

Pour la CSDM, il apparaît donc opportun d'associer, dans la mise en place de lieux publics, les usages d'écoles, de centres de la petite enfance (CPE), de santé et de services sociaux ou tout autre service collectif propre à assurer une cohésion dans l'aménagement des espaces collectifs et des quartiers limitrophes.

La CSDM cherche notamment à créer une nouvelle synergie entre les écoles de quartier et les acteurs des milieux institutionnels, comme ceux du milieu de la santé ou du secteur municipal, ou encore des acteurs du milieu communautaire, par la mise en place d'« une école ouverte sur son milieu », afin que le meilleur partage possible des équipements publics soit effectué au bénéfice des élèves, des familles et des membres des communautés locales. Par exemple, il serait envisageable d'offrir, au sein de l'école, les services d'un comptoir de bibliothèque ou encore des services de loisirs dans le gymnase, tout au long de l'année.

Le secteur Des Faubourgs en requalification est dépourvu d'installations sportives, culturelles et de loisir, et d'école, et ce malgré le nombre croissant de résidents, dont des familles « enclavées et envahies » par l'automobile. La CSDM voit dans ce projet de requalification de ce secteur comme une opportunité à saisir pour y bâtir une école ancrée dans sa communauté et créer un milieu de vie complet et inclusif.

Par ailleurs, lorsqu'il est question du développement des différents secteurs de la ville de Montréal, réitérons que la présence d'une école primaire favorise l'intérêt des jeunes familles à y rester, ce qui contribue grandement au développement des quartiers comme milieux de vie souhaités par la Ville de Montréal. Par conséquent, il est essentiel d'intégrer, autour de l'école, des lieux adaptés à celle-ci. Cela passe notamment par le développement de lieux et de services adaptés aux familles et par le développement de différents moyens pouvant favoriser un mode de vie sain et sécuritaire, par exemple en intégrant les principes de déplacements actifs et sécuritaires vers l'école, et des espaces verts. Il est important de concentrer les ressources d'un quartier autour de la famille et des enfants.

De plus, comme le mentionne la CSDM dans son mémoire « Montréal physiquement active », l'école doit assurer aux élèves un environnement sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et

affectif et mettre à profit toutes les occasions de bouger. Cependant, cette responsabilité déborde largement du cadre des seules interventions propres au programme d'éducation physique et à la santé; elle requiert une action concertée de l'ensemble du personnel, en collaboration avec les parents, les professionnels de la santé, les responsables de l'aménagement des milieux de vie et tout autre intervenant du milieu scolaire et communautaire.

En vue de conjuguer les efforts dans la réalisation de ce plan d'envergure, la CSDM demeure disponible pour poursuivre les échanges et les travaux avec les représentants de la Ville de Montréal ainsi qu'avec les différents partenaires publics qui seront appelés à offrir leurs services à la population de Montréal.

RECOMMANDATIONS

1. Prioriser les établissements scolaires publics au regard de l'accessibilité et de l'utilisation des installations sportives et récréatives municipales, et ce, en conformité avec l'entente-cadre entre la Ville et la CSDM.
2. Créer une Table de concertation permanente entre la Ville et la CSDM pour traiter de la mise en œuvre et du développement de l'entente-cadre relative aux équipements collectifs des deux institutions.
3. Travailler de concert à l'implantation d'écoles primaires dans le centre-ville, en visant l'égalité des chances pour tous, par le biais d'une entente-cadre régissant les services entre la Ville et la CSDM dans la reconversion des bâtiments excédentaires.
4. Améliorer le partage des équipements collectifs, par la mise à jour des ententes de partage des équipements entre les divers organismes publics (gymnases, piscines, centres sportifs et de loisirs, parcs, terrains de jeux, bibliothèques, auditoriums, maisons de la culture, etc.), voire par la conclusion d'ententes plus larges et mieux adaptées aux besoins actuels et futurs de la population.
5. Établir, en collaboration avec les partenaires municipaux et des secteurs de la santé, du loisir et du sport, des stratégies visant à promouvoir, à faciliter et à accroître l'adoption de saines habitudes de vie, la pratique d'activités physiques par les citoyens, jeunes et adultes, et le transport actif.
6. Réfléchir à la mise en place d'un système de prêt de matériel, sur le même principe que le système de prêt des bibliothèques scolaires et municipales, lors des vacances estivales et pendant les soirs et fins de semaine, pour que toutes les familles puissent avoir accès à du matériel sportif de qualité afin de pratiquer des activités physiques variées et selon leurs intérêts, été comme hiver.
7. Déblayer les ruelles et les accès aux parcs et organiser des activités récréatives en vue d'encourager la pratique d'activités physiques hivernales.
8. Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation automobile pour sécuriser les déplacements piétonniers et cyclistes à proximité des établissements scolaires, des secteurs résidentiels, des centres sportifs et de loisirs et des ruelles, élargir les trottoirs et sécuriser les passages piétonniers par une signalisation visuelle et sonore et intégrer des corridors réservés au transport actif dans le plan de déplacement local.

9. En collaboration avec la CSDM et les différents partenaires, trouver des solutions permettant de gérer adéquatement la présence simultanée de la mixité sociale et de la pauvreté pour contrer les effets négatifs qu'elles entraînent parfois.
10. Travailler en partenariat avec la CSDM en vue d'améliorer l'offre de services aux adolescents et de mettre en place des activités qui contribueront à développer leur plein potentiel et leur persévérance, tout en prenant en considération les besoins des élèves HDAA. En ce qui concerne ces derniers, faciliter également l'accès aux différentes installations.
11. Offrir des activités touchant divers domaines (sportifs, ludiques, communautaires, démocratiques, etc.) en vue de favoriser particulièrement la participation des adolescents.
12. S'assurer de la qualité des services ainsi que du professionnalisme des intervenants qui travaillent auprès de ces jeunes.
13. Faciliter la création de liens entre l'industrie, les cégeps, les universités et le milieu de la formation professionnelle.
14. Considérant la compétence de la Ville de Montréal concernant le développement communautaire, la CSDM souhaite que soient facilités les échanges et la collaboration avec la Ville et les divers partenaires en vue, notamment :
 - d'établir une compréhension réciproque des rôles de l'école et de la famille;
 - d'améliorer la communication école-famille-communauté;
 - d'accroître l'efficacité des liens avec les partenaires au regard de la réussite éducative des élèves;
 - d'augmenter la participation des parents dans les divers lieux démocratiques;
 - de favoriser la scolarisation des élèves dans leur quartier naturel.
15. Renforcer les principes établis par la Ville de Montréal dans le Plan d'action famille de Montréal, la Politique familiale de Montréal et la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et créer des mesures incitatives qui avantageront les familles (actuelles et nouvelles).
16. Intégrer aux procédures liées au développement résidentiel (public et privé) des directives visant à prévoir l'espace requis pour les services publics et les équipements collectifs en vue de répondre adéquatement aux besoins de la population additionnelle générée par ledit développement.
17. Mettre en place des plans d'action concertés avec les milieux visant, entre autres, l'apaisement de la circulation et la sécurité ainsi que la valorisation des transports collectifs et actifs.

18. Promouvoir le guide du ministère des Transports du Québec intitulé « Redécouvrir le chemin de l'école » (2009) pour l'implantation de corridors scolaires.
19. Promouvoir le guide « À pied, à vélo, mon école » de Vélo Québec, préparé en partenariat par la CSDM et la Ville de Montréal (2005)
20. Assurer une signature visuelle (signalisation sur panneau ou au sol, mesure d'apaisement de la circulation) commune pour toute la ville en ce qui concerne les écoles.
21. Créer une Table de concertation permanente entre la Ville et la CSDM pour traiter de la mise en place des recommandations, principalement en ce qui a trait à la sécurité, pour favoriser les

Montréal, le 4 avril 2019

Office de la consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe – Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : mandat de représentation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)



À qui de droit,

Suite à une résolution adoptée au Conseil extraordinaire des commissaires le 27 février 2019, un mandat de collaboration a été donné à la présidence afin de démontrer le besoin d'écoles dans le PPU Les Faubourgs dans une perspective de milieux de vie complets et inclusifs.

Madame Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire scolaire de la circonscription Ville-Marie, assurera les représentations nécessaires lors des séances d'audition des opinions qui débuteront le 9 avril prochain.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Catherine Harel Bourdon



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 27 mars 2019

5. Service de l'organisation scolaire – participation de la CSDM aux activités citoyennes dans le cadre de la consultation sur le secteur de planification du programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs

Document déposé : Rapport A-10-160 en date du 19 février 2019
de Mme Joëlle Simard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'avec les divers projets de densification et de redéveloppement du territoire, le secteur des Faubourgs pourrait accueillir 10 000 nouvelles unités d'habitations sur un horizon de projets de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la transparence et l'implication de l'arrondissement Ville-Marie pour collaborer avec la Commission scolaire de Montréal dans l'élaboration d'une vision de développement des infrastructures scolaires de la planification entourant le projet du secteur des Faubourgs dans le cadre de sa réflexion pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) par la Ville de Montréal pour mener diverses consultations auprès des citoyens et que l'OCPM invite les divers intervenants de la planification – dont la CSDM – pour répondre aux questions soulevées par des citoyens lors des consultations sur le secteur des Faubourgs;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle démarche de planification ouvre des avenues intéressantes pour consulter, en amont de la rédaction du PPU des Faubourgs, différents intervenants liés à la planification et des montréalais;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une préconsultation, permettant de présenter le rapport de mise en situation et les secteurs des Faubourgs, de valider les enjeux du territoire auprès de la population et de présenter une vision d'aménagement préliminaire;

CONSIDÉRANT que la séance d'information était le 19 février 2019 et que des ateliers de consultations sont prévus les 16 et 23 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une seconde phase de consultation aura lieu à l'automne 2019 et que le dépôt du PPU pour adoption par le conseil municipal aura lieu à l'hiver 2020, soit dans un an;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour supporter la Ville et l'Office de consultation de Montréal dans ses ateliers de consultations sur le secteur des Faubourgs.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose en amendement, l'ajout d'un considérant qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT la volonté des élus scolaires et municipaux à voir intégrés des services collectifs et de proximité (notamment des écoles, des services de la petite enfance et des centres de loisir et communautaires, d'espaces verts, etc.) dans toute planification de projet de développement résidentiel d'envergure, et ce, dans une optique de milieux de vie complets et inclusifs; un des axes de la Stratégie centre-ville dans lequel s'inscrit le PPU Les Faubourgs; »

Elle propose également de modifier le premier élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :

« de MANDATER le Service de l'organisation scolaire à participer et à appuyer la Ville et l'Office de consultation de Montréal lors des ateliers de consultation sur le secteur des Faubourgs; »

De plus, elle propose d'ajouter un deuxième élément de proposition, soit le suivant :

« de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre sa collaboration avec la Ville de Montréal en lien avec le PPU Les Faubourgs et de réitérer le besoin d'écoles dans ce secteur auprès du Ministre de l'Éducation dans une perspective de milieux de vie complets et inclusifs. »

Les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'avec les divers projets de densification et de redéveloppement du territoire, le secteur des Faubourgs pourrait accueillir 10 000 nouvelles unités d'habitations sur un horizon de projets de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la transparence et l'implication de l'arrondissement Ville-Marie pour collaborer avec la Commission scolaire de Montréal dans l'élaboration d'une vision de développement des infrastructures scolaires de la planification entourant le projet du secteur des Faubourgs dans le cadre de sa réflexion pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) par la Ville de Montréal pour mener diverses consultations auprès des citoyens et que l'OCPM invite les divers intervenants de la planification – dont la CSDM – pour répondre aux questions soulevées par des citoyens lors des consultations sur le secteur des Faubourgs;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle démarche de planification ouvre des avenues intéressantes pour consulter, en amont de la rédaction du PPU des Faubourgs, différents intervenants liés à la planification et des montréalais;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une préconsultation, permettant de présenter le rapport de mise en situation et les secteurs des Faubourgs, de valider les enjeux du territoire auprès de la population et de présenter une vision d'aménagement préliminaire;

CONSIDÉRANT que la séance d'information était le 19 février 2019 et que des ateliers de consultations sont prévus les 16 et 23 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une seconde phase de consultation aura lieu à l'automne 2019 et que le dépôt du PPU pour adoption par le conseil municipal aura lieu à l'hiver 2020, soit dans un an;

CONSIDÉRANT la volonté des élus scolaires et municipaux à voir intégrés des services collectifs et de proximité (notamment des écoles, des services de la petite enfance et des centres de loisir et communautaires, d'espaces verts, etc.) dans toute planification de projet de développement résidentiel d'envergure, et ce, dans une optique de milieux de vie complets et inclusifs; un des axes de la Stratégie centre-ville dans lequel s'inscrit le PPU Les Faubourgs;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire à participer et à appuyer la Ville et l'Office de consultation de Montréal lors des ateliers de consultation sur le secteur des Faubourgs;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre sa collaboration avec la Ville de Montréal en lien avec le PPU Les Faubourgs et de réitérer le besoin d'écoles dans ce secteur auprès du Ministre de l'Éducation dans une perspective de milieux de vie complets et inclusifs.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 5 adoptée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 mars 2019 de la Commission scolaire de Montréal.



M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb